



CHARTRE DU CLUB • 2021/2022 • BASKET-BALL

La chartre du club est un ensemble de droits et de devoirs visant à une meilleure cohésion de la vie du club. Elle nous engage tous (joueurs, parents, entraîneurs et dirigeants) dans l'acceptation et le respect de celle-ci.

Les parents s'engagent à :

1. Accepter la politique sportive du club et ses règlements.
2. Respecter la constitution des équipes établie par le coach pendant les matchs.
3. Avoir un comportement exemplaire dans leurs actes et leurs paroles envers : les arbitres, entraîneurs, joueurs (y compris leur propre enfant) et d'autres adultes.
4. Respecter les horaires, accompagner et récupérer leur enfant à l'intérieur du gymnase après les entraînements et les matchs en prévenant le responsable présent.
5. Participer au sein de l'équipe au co-voiturage, laver le textile du championnat après les rencontres.
6. Assister aux entraînements lorsqu'ils le souhaitent.
7. Prévenir l'entraîneur en cas d'absence de l'enfant pour un entraînement ou un match.
8. Participer à la vie du club en apportant leur contribution aux animations proposées : stages, galette des rois, tournoi, fête du club, ...
9. Offrir en continue une image de fair-play, de respect et de discipline. Vous êtes sont premier modèle social !
10. Régler la cotisation et fournir les documents nécessaires pour la création de la licence.

Le joueur s'engage à :

1. Participer à tous les entraînements et les compétitions de son équipe.
2. Prévenir son entraîneur ou coach en cas d'absence ou de retard.
3. Être ponctuel lors des entraînements et des heures de rendez-vous de match.
4. Être volontaire, faire les efforts demandés et être à l'écoute des entraîneurs pendant les entraînements et les matchs tout au long de la saison.
5. Venir avec une tenue de sport idoine à la pratique du basket-ball à chaque entraînement et à chaque match, en y apportant une paire de baskets exclusivement réservée à la pratique en gymnase.
6. Respecter l'encadrement du club, les adversaires, les arbitres, la table de marque.
7. Respecter les lieux et le matériel mis à disposition aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.
8. Répondre présent à une convocation d'arbitrage, de table de marque et à trouver personnellement un remplaçant en cas d'indisponibilité.
9. Être maître de soi en toutes circonstances (refuser la violence physique ou verbale).
10. Accueillir la victoire avec modestie (sans vouloir ridiculiser l'adversaire) et reconnaître la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
11. Véhiculer une bonne image du club en tous lieux et en tout temps.

1 – LE NON-RESPECT DES REGLES DE LA CHARTRE ET DE FAIR PLAY ENTRAÎNERA DES SANCTIONS EDUCATIVES SOIT :

Une ou plusieurs suspensions de matchs établie(s) par la commission de discipline.

2 – LES FAUTES TECHNIQUES OU DISQUALIFIANTES DE TOUT LICENCIÉ SERONT SANCTIONNÉES COMME SUIT :

Pour toute faute technique ou disqualifiante inscrite sur la feuille de marque impliquera un passage en commission de discipline. Celle-ci après délibération prendra des sanctions sportives.

En signant une licence à la section Basket-ball de la SEPAM, le joueur et ses parents acceptent d'adhérer aux droits et devoirs énoncés dans cette chartre qui doit nous aider à rendre la vie au club la plus sportive et la plus conviviale possible.